



Saint-Livres, le 7 mai 2025

MUNICIPALITÉ
DE
1176 SAINT-LIVRES

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 01/2025

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION
ET LES COMPTES COMMUNAUX 2024**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Situation générale :

La Municipalité vous présente des comptes qui bouclent avec un excédent de produits de Frs 4'331.85. Ce résultat, principalement dû à l'augmentation des recettes fiscales ainsi qu'à une ristourne de la péréquation, est bien différent de la prévision budgétaire qui laissait apparaître un excédent de charges de CHF 151'150.--.

Revenu des impôts :

Cette année 2024 a vu des rentrées fiscales supérieures à celles inscrites au budget (revenus de Frs 2'026'267.14 contre Frs 1'899'700.-- au budget).

A noter que le revenu provenant de l'impôt sur les frontaliers doit être restitué dans le cadre de la péréquation à hauteur de 30%, ceux des gains immobiliers, des successions et des droits de mutation à hauteur de 50%.

Péréquation :

Par rapport aux chiffres fournis par l'Etat pour l'élaboration du budget nous devrions retoucher de la part du canton Frs 154'080.—réparti de la manière suivante :

• Péréquation directe (à recevoir)	Frs	7'526.—
• Réforme policière (à payer)	Frs	1'602.—
• Participation à la cohésion sociale (à recevoir)	Frs	148'156.—

Dépassement budgétaire :

Durant l'année 2024 des dépassements budgétaires sont constatés dans les domaines suivants : (voir commentaires sur les comptes) :

• Entretien des Sergères :	Frs	26'331.40
• Entretien des bâtiments communaux :	Frs	12'644.10
• Service de l'urbanisme :	Frs	51'659.77
• Entretien des routes	Frs	30'928,05
• Entretien des véhicules	Frs	19'554.70
• Entretien du réseau d'eau :	Frs	16'680.63

Ce dernier dépassement budgétaire a été partiellement financé par un prélèvement à réserve du fonds eau potable de Frs 14'484.67 (non budgétisé)

Appréciation globale :

Dans le rapport interactif 2024 du Conseil d'Etat sur les finances communales vaudoises 2023, celles-ci sont analysées en fonction de trois indicateurs dits de première priorité préconisés par la conférence des directeurs/trices cantonaux des finances.

Selon le calculateur fournit par l'Etat, Saint-Livres obtient les mentions suivantes :

- le degré d'autofinancement : **optimal**
(*optimal – acceptable à bon – insuffisant – problématique*)
- le taux d'endettement net : **bon**
(*bon – acceptable – problématique - mauvais*)
- le degré de couvertures des charges : **pas d'excédent**
(*pas d'excédent – acceptable – insuffisant – problématique*)

Notre commune obtient donc la meilleure des mentions dans les trois catégories comme nous vous l'avions indiqué dans le préavis sur les comptes 2023.

Les commentaires de la Municipalité sur les comptes, annexés au présent préavis, vous donneront toutes les explications nécessaires à la compréhension des écarts entre le budget et les comptes.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

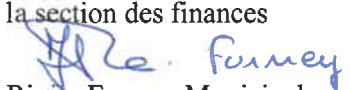
Le Conseil communal de Saint-Livres

- vu le préavis municipal N° 01/2025
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes 2024 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier.

Pour la section des finances

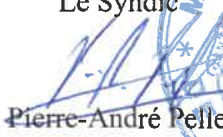

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

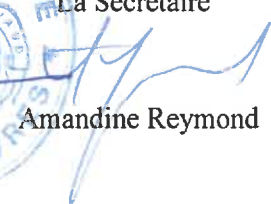
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


Pierre-André Pellet


Amandine Reymond

Annexes :
- comptes communaux et bilans comparés 2024
- commentaires sur les comptes 2024
- rapport de gestion 2024